

Publié depuis 1982 par :



CONTACT

SEPTEMBRE
2018

Vol. 37

No 4

ISSN 0830 0084

UN PARC AU «NOUVEAU» PONT COUVERT DE NEIGETTE

Inauguration dimanche le 23 septembre de 11 h à 15 h



Photos prises par un drone le 9 juin 2018, lors du Défi Anaclóis

Le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Municipalité de Saint-Anaclet, la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard et la MRC de Rimouski-Neigette, partenaires du projet de mise en valeur du pont couvert de Neigette invitent la population à l'inauguration le dimanche 23 septembre à compter de 11 h au pont couvert sur le rang 2 Est de Neigette, en direction de St-Donat.

Notre valeureux pont couvert construit en 1898 est l'un des rares préservés dans la région. Bien que sa structure soit intègre, le poids et les dimensions des machines d'aujourd'hui dépassaient ses capacités. Voilà pourquoi en 2017 le MTQ a construit un nouveau pont sur la rivière à l'emplacement original du pont couvert. Le MTQ, suite à des interventions de la Corporation du patrimoine et de concert avec la Municipalité, a effectué les travaux pour préserver le pont couvert.

Il a fallu trouver un nouvel emplacement au pont couvert qui assure sa pérennité et respecte la réglementation. À cette fin, la Municipalité de St-Anaclet a acquis des terrains des producteurs agricoles voisins et fait les démarches pour leur attribuer une vocation récréotouristique dans un secteur agricole. Quant au MTQ, il a déménagé le pont, effectué une belle rénovation et l'a installé sur un site sécuritaire. Nous remarquons la nouvelle image du pont couvert : murs extérieurs repeints en rouge (sa couleur d'origine, comme pour la plupart des ponts couverts), remplacement du revêtement de la toiture et de sections endommagées.

La suite des travaux est déjà initiée avec l'installation d'une clôture pour délimiter le site. On planifie d'autres interventions pour aménager un parc et faire du pont couvert un petit centre d'interprétation de la Neigette. Le pont sera une halte sur un sentier pédestre qui va relier la chute Neigette au pont couvert, une balade de 5 kilomètres. On imagine aussi un circuit jusqu'à St-Donat en suivant la rivière, pour des excursions en kayak ou à vélo.

La fête est le début d'une seconde vie pour notre pont couvert. Les partenaires du projet de préservation du pont vont expliquer leur contribution et annoncer la réalisation d'un parc du pont couvert de Neigette. Ce sera une fête à caractère familial avec un protocole informel, dans une ambiance conviviale avec rafraîchissements, hot dogs, blé d'inde...

C'est un rendez-vous le dimanche 23 septembre pour une découverte d'un lieu patrimonial, d'un beau site naturel et pour une activité familiale automnale en plein air. Bienvenue!

Lucien Roy, bénévole pour la Corporation du patrimoine

NOUVEAU SERVICE

Service de garderie scolaire
Madame Valérie Lepage
110, rue Principale Est
418 721-3513,
418 732-7699

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 3 septembre** en raison de la fête du Travail.

Le saviez-vous?



En 2016, une nouvelle plante exotique envahissante a été découverte au Bas-Saint-Laurent : le **myriophylle en épis**. Il s'agit d'une plante aquatique très envahissante puisque chaque fragment a la capacité de produire un nouveau plant et de coloniser un plan d'eau au détriment des usagers et des espèces floristiques et fauniques indigènes.

Pour obtenir plus d'information sur l'identification, les moyens de prévention et le signalement du **myriophylle en épis**, veuillez consulter notre site internet

http://obv.nordestbsl.org/especes_exotiques_envahissantes.html

DISTRIBUTION DE COMPOST

Il est encore possible d'aller chercher du compost à l'écocentre de Rimouski. Vous pouvez vous en procurer sur les heures d'ouverture, soit entre 7 h 15 et 16 h du lundi au jeudi ainsi qu'entre 8 h 30 et 16 h le vendredi et samedi. Une preuve de résidence sera exigée sur place.

De plus, nous en aurons à l'entrepôt municipal situé sur la rue de la Gare. La distribution se fera les samedi 15 et dimanche 16 septembre entre 9 h et 12 h. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Présentez-vous avec votre pelle et vos contenants et une preuve de résidence. La quantité allouée à chaque résident est de 200 litres.

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Chers usagers,



L'été tire à sa fin et les activités automnales débiteront bientôt. Pour l'occasion, je vous propose quelques-unes des activités qui se dérouleront à la bibliothèque pendant la saison colorée. N'hésitez pas à me contacter par téléphone au 418-723-1747 ou par courrier électronique pour de plus amples informations, vous inscrire, ou pour confirmer votre présence

bibliostanaclet@hotmail.com.

16 septembre de 9 h à 12 h – Café-Croissant Découverte
Venez découvrir votre bibliothèque municipale avec votre famille ou vos amis tout en dégustant un croissant ou un muffin accompagné de café ou de jus à petit prix. Nos bénévoles vous présenteront nos collections littéraires et leur environnement de travail. Les enfants pourront se faire maquiller et se faire raconter une histoire par un membre du comité.

27 septembre 2018 à 19 h – Atelier conférence « Les origines, la fabrication et la dégustation de sushi » de Anick Blouin (Trilou Sushi)

Un atelier-conférence qui vous fera découvrir l'univers passionnant des sushis. 40 \$ / personne.

Réservez rapidement vos places.

4 octobre 2018 à 19 h – Conférence « L'au-delà » de Linda Langevin, médium
Une conférence qui s'adresse aux personnes qui s'intéressent aux anges, aux guides et à la vie après la mort. Des messages de personnes décédées seront livrés.

10 \$ / personne.

Réservez rapidement vos places.

Bon mois !



- **Le cercle des Fermières de Saint-Anaclet** invite tous ses membres à assister à la réunion qui aura lieu à la salle Réal-Lamontagne mercredi le 19 septembre 2018 à 19 h 30. Lancement du programme de l'année où chaque membre pourra apporter des idées nouvelles pour l'avancement du mouvement. Bienvenue à toutes! Augustine Lavoie, responsable des communications.
- Veuillez prendre note que le **local des jeunes** ouvrira ses portes dès le 4 septembre 2018. Cet horaire sera le même que celui du skateparc, c'est-à-dire de 18 h à 21 h du lundi au vendredi et ce, jusqu'à la fermeture du skateparc.
- Remise de prix du concours **Maisons fleuries** le 11 septembre 2018 à 19 h 30 au centre communautaire Régis St-Laurent. Bienvenue à tous!
- Saviez-vous qu'il y a une **cuisine collective** à Saint-Anaclet? Celle-ci a lieu un samedi matin par mois. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à communiquer avec Edith Jolicoeur à l'adresse suivante : edith579@hotmail.com.
- **Soupe de la récolte et mini-marché public** le samedi 15 septembre de 15 h 30 à 17 h 30 au centre communautaire Régis St-Laurent. Activité gratuite. Bienvenue à tous!

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

1 OCTOBRE

5 NOVEMBRE

3 DÉCEMBRE

COMPTES DE TAXES

La prochaine échéance est fixée au jeudi 6 septembre.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. NOUS N'AVONS PAS LE SERVICE INTERAC.

Accès-D, Tel-Nat ou autre

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

C'est le temps des récoltes et de l'abondance...

Limitons le gaspillage alimentaire !

Comment y arriver?

1. **Réduire**
Planifiez davantage vos achats pour réduire la perte d'aliments.
2. **Utiliser sa créativité**
Coupez, présentez, transformez ou congelez vos aliments.
3. **Poser un geste d'entraide**
Partagez vos récoltes avec les organismes de la région, dont :
[Les fruits Partagés](http://LesfruitsPartagés.fruitspartages.com) fruitspartages.com
Vous êtes propriétaire d'arbres fruitiers ou de cultures

maraîchères? Partagez en 3 parts égales les surplus de fruits et de légumes, entre vous, les cueilleurs bénévoles et les bénéficiaires de Moisson Rimouski-Neigette.

[Chasseurs généreux](http://Chasseursgénéreux.chasseursgénéreux.com) chasseursgénéreux.com

Partagez vos surplus de viande de chasse avec des gens dans le besoin grâce au programme *Chasseurs généreux* de Moisson Rimouski-Neigette. Faites simplement votre don chez un boucher participant.

4. **Composter**

Compostez vos aliments malheureusement périmés et vos résidus de jardin.

Pour connaître d'autres astuces pour réduire le gaspillage alimentaire et trier vos déchets, consultez Infobac.ca ou 418 725-2222. Bonne récolte !

Rachel Dubé coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-rn.ca

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, rue Principale Ouest

Rédaction : Véronique Brousseau
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Tendance Impression
Prochaine parution : Octobre 2018
Tombée des articles : 20 sept. 2018

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le 15 septembre de 9 h à 16 h à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, décapants, peinture, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

De plus, je porte à votre attention qu'il est possible en tout temps d'apporter ces résidus au lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

PIRATE-RUN TRACTEURS ROSES

Le Pirate-run 2018 qui s'est tenu le 14 juillet dernier a permis d'amasser la somme de 7023 \$. De ce montant, 1000 \$ seront remis à Colin, un jeune garçon atteint de la sclérose en plaques ayant besoin d'une chambre hyperbare. 500 \$ seront remis à Rêve d'enfant division Rimouski et 5523 \$ iront à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski. Un merci sincère à tous les bénévoles ainsi qu'aux participants.



L'équipe de la bibliothèque est à la recherche de bénévoles jeunes et adultes. Il s'agit d'une implication d'environ 1.5 à 3 h par mois.

L'équipe actuelle est impatiente de vous rencontrer!

Si cette expérience vous intéresse, téléphonez au 418-723-1747 ou écrivez à bibliostanaclet@hotmail.com

Période de travaux ?

Pour vos projets de construction, rénovation et démolition...

Faites ATTENTION !

Vos déchets de construction ne doivent JAMAIS aller dans vos bacs.

Voici quoi faire avec eux :

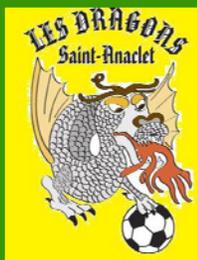
1. Triez les matières.
2. Vendez ou donnez les matériaux en bon état (*Facebook, Kijiji, récupérateurs de métaux, centre de tri des matériaux secs de Rimouski, etc.*).
3. Apportez à l'écocentre vos rebuts (*bois, panneaux particules, portes et fenêtres, etc.*). Ils y seront réemployés, recyclés ou valorisés de façon sécuritaire et écologique.
Malheureusement, certaines matières ne peuvent pas être traitées (*bardeaux d'asphalte, gypse, isolants*). Pour eux, utilisez les conteneurs à déchets de l'écocentre.
4. En dernier recours, utilisez le service de collecte des gros rebuts
Pourquoi ? Parce qu'à l'exception du métal, tout ira à la poubelle...
Consultez votre calendrier de collecte et la [liste des matières acceptées](#).
Aucune inscription préalable.
Déposez-les en bordure de rue la veille de la collecte.



Pour information : Infobac.ca ou 418 725-2222.

Rachel Dubé, Coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-rn.ca

SOCCER D'AUTOMNE 2018



Le soccer d'automne s'adresse aux jeunes du primaire (U6 à U11) et commencera dans la semaine du 10 septembre 2018 au centre communautaire pour une durée de 8 semaines. Si le beau temps le permet, il sera peut-être possible de faire les entraînements à l'extérieur sur le terrain de la route Neigette. En cas de pluie, l'entraînement se fera au centre communautaire.

Coût d'inscription : 40 \$ payable au premier cours sur place en argent ou chèque au nom de la municipalité de Saint-Anaclet.

Horaire :

Mercredi : 16 h 45 à 18 h (U9, U10 et U11) (né entre 2007 et 2009 inclus)

Judi : 16 h 45 à 18 h (U6, U7 et U8) (né entre 2010 et 2012 inclus).

Les espadrilles ou souliers de soccer intérieur ainsi que les protège-tibias sont **OBLIGATOIRES**. En cas d'entraînement extérieur, les souliers à crampons sont requis.

Le cours sera donné par M. Maguette Gueye.

Pour inscription, vous pouvez contacter M. Eric Caron au 418 721-2341 (maison) ou au 418 318-2564 (cellulaire). Les inscriptions se feront jusqu'au mardi 11 septembre.



UN P'TIT PEU D'URBANISME

Permis rénovation et construction versus délai d'émission

Extrait du règlement sur les permis et certificat 427-2014

Art. 5.10 Délai d'émission du permis de construction

Le **fonctionnaire désigné** doit dans les 30 jours de la date de présentation de la demande, du dépôt des documents requis et du paiement des honoraires, aviser le **requérant** par écrit de l'approbation ou du refus de sa demande. Dans le cas d'un refus, il doit être motivé.

Lorsque l'objet de la demande de permis ou de certificat nécessite des renseignements additionnels ou des autorisations de différents ministères en vertu d'une loi ou d'un règlement, le **fonctionnaire désigné** doit posséder ces renseignements ou autorisations avant l'émission du permis ou du certificat.

Art. 5.11 Validité du permis de construction

Le **permis de construction** est valide pour une durée de 12 mois. Tous les **travaux** autorisés par le permis doivent être exécutés à l'intérieur de ce délai.

Un **permis de construction** devient nul si les **travaux** ne sont pas amorcés dans les 6 mois de la date de son émission.

Dans le cas où les **travaux** ne sont pas terminés, une nouvelle demande de permis doit être complétée pour l'achèvement des **travaux**.

Un **permis de construction** est annulé automatiquement si les dispositions des **Règlements d'urbanisme** ou les déclarations faites dans la demande du **permis de construction** ne sont pas observées ou s'avèrent fausses ou inexactes.

Art. 5.12 Affichage du permis

Le permis doit être placé en évidence sur les lieux des **travaux** et être visible de la rue pendant toute leur durée.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme

CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-ANACLET

Invitation au déjeuner des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet



C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet invitent tous les paroissiens, paroissiennes d'ici et d'ailleurs à venir en grand nombre à notre déjeuner familial annuel. Celui-ci aura lieu le dimanche 30 septembre 2018, au Centre communautaire

Régis St-Laurent. Le déjeuner débutera à 8h pour se terminer à 12 h.

Les billets seront en vente à partir de septembre 2018.

Le coût est de 10 \$ / adulte, 3 \$ / enfants de 6 à 12 ans inclus et gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans inclus.

C'est avec joie que nous vous accueillerons à cette activité familiale dans notre communauté!

Comité des Chevaliers de Colomb de paroisse

Pour informations, contactez :

Gilles Ruest : 724-2291, Raymond Fournier : 722-4796
Réal St-Laurent : 723-2810, Michel Proulx : 723-4358

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du 27 juin 2018 et des séances ordinaires du 3 juillet et du 6 août 2018

Les élus municipaux adoptent une résolution afin d'annuler la clause résolutoire concernant la vente de terrains de ses développements résidentiels. (Rés. 2018-06-74).

Avis de motion est donné que le règlement 476-2018 concernant l'achat d'un camion 10 roues pour la voirie sera adopté à une prochaine séance. Un projet de règlement est aussi déposé.

Avis de motion est donné que le règlement 477-2018 concernant la gestion des pesticides sera adopté à une prochaine séance. Un projet de règlement est aussi déposé.

Les élus municipaux autorisent les travaux prévus au bâtiment du 30, rue du Collège à Saint-Anaclet-de-Lessard au montant de 95 000 \$. (Rés. 2018-07-78)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande présentée par la ville de Rimouski pour le renouvellement d'une conduite d'amenée avec servitude permanente. (Rés. 2018-07-79)

Les élus municipaux acceptent la soumission de C.M. Clôtures inc. au montant de 8 499,99 \$ plus taxes pour la clôture au pont couvert. (Rés. 2018-07-80)

Les élus municipaux renouvellent le mandat des membres au comité consultatif en urbanisme. (Rés. 2018-07-81)

Les élus municipaux autorisent le paiement à l'entreprise Filtrum inc. le décompte progressif # 1 pour les travaux au poste de chloration au montant de 212 072,12 \$ taxes incluses. (Rés. 2018-07-82)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 124, rang 1 Neigette Ouest. (Rés. 2018-07-83)

Avis de motion est donné que le règlement 478-2018 concernant la modification du règlement 231-98 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public sera adopté à une prochaine séance. Un projet de règlement est aussi déposé.

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt 476-2018 concernant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement pour le déneigement. (Rés. 2018-08-87)

Les élus municipaux adoptent le *Règlement concernant l'utilisation des pesticides*. (Rés. 2018-08-88)

Les élus municipaux autorisent la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles sur le réseau routier local. (Rés. 2018-08-89)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens, div. De Sintra inc. au montant de 90 174,89 taxes incluses. (Rés. 2018-08-90)

Les élus municipaux acceptent la dérogation mineure du 139, rue Bérubé. (Rés. 2018-08-91)

Les élus municipaux nomment les membres du comité d'embellissement pour la saison 2018-2019. (Rés. 2018-08-92)



ESSAI GRATUIT
et inscriptions
Lundi le 10 sept. 19 h 45
et jeudi le 13 sept. 19 h

Au centre communautaire
Les lundis 19 h 45,
Les jeudis 19 h
Du 17 septembre au
29 novembre, 11 semaines
Tarif : 1 fois/sem. : 90\$
2 fois/sem. : 150\$

Marie-Andrée Guay, 418-318-5909
Instructrice de Zumba® fitness et Zumba® toning certifiée
Zumba Marie Andrée Guay
<http://marieandreeguay.zumba.com>

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est prouvé que le bénévolat rend la vie plus heureuse.

Vous désirez offrir de votre temps et vous impliquer dans votre communauté?

Faites-nous part de vos goûts et intérêts.

Voici les secteurs d'activités :

- * Accompagnement transport
- * Lire et faire lire
- * Popote roulante
- * Visite amicale

*Une Action
pour faire la différence!*

Pour vous inscrire ou pour plus d'information:

Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette

Micheline Bérubé

418 722-7010

Reception.cabriki@globetrotter.net

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET

INSCRIPTION AUX PARCOURS DE CATÉCHÈSES

C'est le temps d'inscrire votre enfant pour la formation débutant en octobre. Il doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au 418-723-9430. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2017-2018 à la paroisse de St-Anaclet, vous êtes inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des parcours. Pour les nouveaux arrivants dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. Date limite d'inscription le 30 septembre. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Également, nous sommes à la recherche de bénévoles pour être catéchètes pour les groupes du premier parcours. En inscrivant votre enfant, posez-vous la question, est-ce que je pourrai être catéchète? C'est une belle expérience, de pouvoir éveiller son enfant à la foi. Pensez-y. Du support et de la formation sont offerts. Vous pouvez me contacter pour plus d'informations.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne, 418 723-9430

Paroisse St-Anaclet

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le 10 novembre prochain vers 18 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera à 18 heures avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un souper et d'un hommage. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl ou auprès du président de leur organisme respectif avant le 7 novembre 2018.

Carl, 418 725-5389

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N^o 1 YVE ROULEAU

POSTE N^o 2 JEAN-DENIS BERNIER

POSTE N^o 3 SIMON DUBÉ

POSTE N^o 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT

POSTE N^o 5 DAVID LEBLANC

POSTE N^o 6 FRANCIS RODRIGUE

CONTRIBUEZ À DIMINUER LE GASPILLAGE DE PAPIER!

Principe des 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler

Si vous ne voulez plus recevoir le publisac, passez au bureau municipal pour vous procurer un autocollant. Cet autocollant apposé sur votre boîte aux lettres ou sur le rebord intérieur de la porte de votre boîte postale signifie que vous ne voulez plus recevoir de circulaires publicitaires dans votre boîte aux lettres, incluant le publisac.

Pour demeurer informé, tout en économisant le papier :

Tous les circulaires du publisac sur
www.publisac.ca/rimouski

Pour les informations locales : www.lavantage.qc.ca

Site web de la municipalité : www.stanaclet.qc.ca

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Croissance excessive de cyanobactéries en été 2018 au lac à l'Anguille.

34 ans de réalisations pour protéger le lac à l'Anguille St-Anaclet QC.

Rapport pour l'année terminée le 31 mars 2018 et principales interventions prévues pour 2018-2019.

Allez à www.apelast-anaclet.org et consultez les 3 documents cités en titre.

André Lévesque, président 418 722-9637

PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous encourageons fortement à aimer la page facebook de la municipalité afin d'être aux faits rapidement des communiqués concernant un bris sur le réseau, une fermeture de route, une annulation de cours, la fermeture de la patinoire et/ou toute autre chose qui n'était pas prévue. Soyez assuré que nous faisons tout en notre pouvoir pour vous tenir informé dans les meilleurs délais de ces inconvénients.

Si vous préférez plutôt être averti par courriel, veuillez nous envoyer un courriel à municipalite@stanaclet.qc.ca. Pour ceux qui nous ont déjà laissé leur courriel, une liste de distribution sera créée sous peu et sera fonctionnelle pour les prochains avertissements.

Veuillez noter aussi que nous publions les communiqués sur le site web de la municipalité dans l'onglet FLASH INFO. Nous faisons tout notre possible pour faire les mises à jour nécessaires.

Merci de votre bonne collaboration.